

# G U E R N

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 MAI 2008

### PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE SAINT PIERRE :

Le conseil municipal décide d'attribuer, au titre de l'année 2008, au profit de l'OGEC de GUERN, pour les frais de fonctionnement de l'école privée, la somme de 16009.24 €, ce qui correspond à 307.87 € par élève et qui se décompose comme suit :

- 274.15 € X 52 élèves = 14255.80 € (fonctionnement)
- 33.72 € X 52 élèves = 1753.44 € (fournitures scolaires).

### VOTE DES SUBVENTIONS 2008 :

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'octroyer les subventions suivantes au titre de l'année 2008 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
CNAS	1776.00 €
ASSOCIATION DES MAIRES DU MORBIHAN	384.58 €
FOYER DES RETRAITÉS	200.00 €
L'HERMINE GUERNATE	1220.00 €
SOCIÉTÉ DE CHASSE	80.00 €
ASSOCIATION AAPPMA	32.00 €
CYCLO CLUB GUERN	125.00 €
ACPG & CATM	100.00 €
UNC AFN	100.000 €
AMICALE LAÏQUE GUERN	80.00 €
ASSOCIATION SPORTIVE ST PIERRE	80.00 €
GROUPEMENT DE VULGARISATION AGRICOLE	100.00 €
COMITÉ DES FÊTES DE GUERN	600.00 €
LE CHEVAL ROUGE	200.00 €
L'ART DANS LES CHAPELLES	759.56 €
COMITÉ DE JUMELAGE	80.00 €
EAU ET RIVIÈRE DE BRETAGNE	32.00 €
RADIO BRO GWENED	80.00 €
FÉDÉRATION DES ŒUVRES LAÏQUE	16.00 €
SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX	187.00 €
LES RESTOS DU CŒUR	150.00 €
LUTTE CONTRE LE CANCER	80.00 €
CLUB DE SCRABBLE	80.00 €
AN DORN GLAZ	300.00 €
ASSOCIATION GUERN/MALGUÉNAC	15000.00 €
ASSOCIATION EDUCATION ROUTIÈRE PAYS PONTIVY	185.30 €

ASSOCIATION POLY CULTURE	80.00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	258.00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	150.00 €
ASSOCIATION BUFFLES EN ZONES HUMIDES	80.00 €
MELRAND – SPORTS	100.00 €
AMICALE DU PERSONNEL	2160.00 €

Le conseil municipal précise que **les versements se feront uniquement aux associations qui ont fourni leur bilan 2007.**

**PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX CLASSES DE DÉCOUVERTES, DE NEIGE ... - ÉCOLES DE GUERN :**

Le conseil municipal décide de subventionner les classes de découvertes, de neige ... des écoles de GUERN à hauteur de 3.00 € par jour et parentant pour l'année 2008.

**DÉCISIONS MODIFICATIVES :**

CONSIDÉRANT la nécessité d'apporter des corrections sur des écritures d'années antérieures, d'approvisionner les comptes de formation des élus, d'achat de livres et CD, remplacement machine à laver,

APRÈS en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative n° 2 telle que figurant ci-après :

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses

- Compte 023 + 941.00 €
- Compte 6535 + 1000.00 €
- Compte 6065 + 2000.00 €
- Compte 6068 - 1000.00 €

Recettes

- Compte 773 + 941.00 €
- Compte 7473 + 2000.00 €

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses

- Compte 1678 + 941.00 €
- Compte 020 - 4200.00 €
- Compte 2184 + 4200.00 €

Recettes

- Compte 021 + 941.00 €

**INDEMNITÉ DE CONSEIL DU RECEVEUR :**

Le conseil municipal après en avoir délibéré DÉCIDE d'attribuer, pour la durée du mandat municipal, à Monsieur DEMANT Norbert, Trésorier Principal de PONTIVY, l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté du 16 décembre 2003 à taux plein.

## **ACQUISITION D'OUVRAGES et DE DOCUMENTS MULTIMÉDIA POUR LA MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE :**

L'assemblée municipale est informée qu'il serait nécessaire d'acquérir des livres et des documents multimédia pour la nouvelle médiathèque.

Le coût minimal à engager pour la commune est de :

- 1.50 € HT par habitant, soit 2152.50 € HT pour les ouvrages et,
- 0.76 € par habitant, soit 1090.60 € HT pour les documents multimédia.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, décide de :

- de réaliser cette opération,
- de solliciter auprès du Conseil Général du Morbihan l'attribution de subventions.

## **DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER DÉFENSE :**

Monsieur le Maire fait savoir que pour faire suite à la circulaire du 27 janvier 2004 du Ministère de la Défense il est demandé à chaque commune de désigner un élu « correspondant défense ».

Le conseil municipal, après avoir délibéré, nomme M. MARTIN Jean-Pierre conseiller défense de la commune de GUERN.

## **VALIDATION DES APPELS D'OFFRES :**

### Contrôle de réception des réseaux d'assainissement :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation concernant le contrôle de réception des réseaux d'assainissement (essais d'étanchéité et inspection télévisuelle) a été lancée.

Monsieur le Maire donne connaissance de l'offre retenue par la commission d'appel d'offres qui s'établit comme suit :

- ✓ A.C.T. DIAGNOSTIC pour 1370.50 € H.T., soit 1639.12€ TTC (tranche ferme – rue de l'Étang et tranche conditionnelle n° 1 – rue de la Fontaine).

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- approuve la décision de la commission d'appel d'offres d'attribuer le marché à l'entreprise A.C.T. DIAGNOSTIC de LANNION.

### Épareuse – débroussaillage :

Monsieur le Maire fait savoir qu'une consultation concernant les travaux de débroussaillage et d'épareuse a été lancée en ce qui concerne les voies communales et rurales de la commune.

Monsieur le Maire donne connaissance de l'offre retenue par la commission d'appel d'offres qui s'établit comme suit :

- ✓ EURL RURAL SERVICE (CHAUVIRÉ Jean-Marc) pour 13065.00 € HT, soit 15625.74 € TTC pour la réalisation de 67 kilomètres de voies.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- approuve la décision de la commission d'appel d'offres d'attribuer le marché à l'entreprise EURL RURAL SERVICE.

### **GUERN ACTUS:**

Tous les articles devront être déposés en Mairie pour le 24 juin, dernier délai.

### **TOUR DE FRANCE 2008 :**

Les accès à GUERN seront totalement interdits à la circulation de 13 h 00 à 16 h 30 de Lann Sarre à Kergost. Tous les accès aux villages seront protégés et le stationnement dans le bourg sera interdit.

### **SÉCURITÉ ROUTIERE :**

Un cinémomètre sera installé sur la commune du 7 au 22 juillet 2008. Il sera en fonction de 7 h 00 à 19 h 00.